



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Province du Brabant wallon, dont le siège est établi à 1300 Wavre, Place du Brabant wallon, n° 1, représentée par Monsieur Tanguy STUCKENS, Président du Collège provincial et Madame Annick NOEL, Directrice générale.

Le terrain concerné est situé à 1320 Beauvechain, section Hamme-Mille, rue René Ménada et rue Les Claines, au lieu-dit "Pré de Litrange", cadastré 2^{ème} Division, Section C, numéro 376/D.

Le projet consiste uniquement en l'augmentation du volume du bassin d'orage des Forges, et présente les caractéristiques suivantes :

- augmentation du volume du bassin d'orage jusqu'à un volume de remplissage total de 39.138 m³ (surface de remplissage totale de 16.736,99 m², hauteur maximale de remplissage de 4,01 m);
- extension du bassin par excavation d'un volume supplémentaire en zone aval et prolongement des digues existantes; talus pourvus d'enrochement pour assurer leur stabilité;
- construction d'un nouvel ouvrage de vidange assurant l'évacuation des eaux du bassin vers la Nethen.

Le bien concerné est situé en zone agricole, partiellement dans un périmètre de réservation pour un projet routier, au plan de secteur de Jodoigne-Wavre-Perwez, approuvé par arrêté royal du 28 mars 1979, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité; le projet n'est pas conforme à la destination de la zone agricole et s'implante partiellement dans un périmètre de réservation pour un projet routier; la demande implique une dérogation au plan de secteur.

L'enquête publique est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête :

- de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse : urbanisme@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
 - le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Carine MORSAIN, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.13 - urbanisme@beauvechain.be) - cette permanence est supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

L'enquête publique est ouverte le 22 novembre 2023 et clôturée le 06 décembre 2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par télécopie au numéro 010/86.83.01;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques@beauvechain.be;
- remises au bureau du Service du Cadre de Vie, Place Communale, n° 3 à Beauvechain.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête publique, qui aura lieu le mercredi 06 décembre 2023, de 11 heures 30 à 12 heures, en la maison communale, salle des mariages, Place Communale, n° 6 à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Carine MORSAIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.12, 📠 : 010/86.83.01, ✉ : urbanisme@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

A Beauvechain, le 17 novembre 2023.

Par ordonnance :
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT